s époques at en com-

plus belles

à Jérusais, comme acte; voici

ge remon-

le ce sancenu du sulains et les ils de saint ans l'église ? R. P. Gétique de ce mnent à en es religieux nan obtenu, stantinople, de nouveau ar confirme

> ı'au XVIII^e, ustodie est

e la politiiennent un 756, et s'en rge, malgré ses demeunciscains à ir à le faire Malgré les droits incontestables de la Custodie, le tombeau de la Vierge est actuellement détenu par les Grecs schismatiques et les Arméniens. Il tombe sous le règlement turc du *statu quo*, en vertu duquel aucune innovation ne doit s'y faire sans le commun accord de trois communautés, grecque, arménienne et latine (franciscaine.)

Or, dans les premiers jours de décembre, Grecs et Arméniens refont dans la nuit du 5 au 6, les premiers leurs autels, les seconds leurs armoires, sans le consentement des Latins. La Custodie franciscaine protesta aussitôt contre la violation du *statu quo*.

Mais en pays soumis à la Turquie ce qui est fait, est fait; car s'il faut un firman pour bâtir, il en faut un autre pour démolir. Depuis, la question est toujours pendante...

Le 22 janvier, un nouvel incident a surgi, mais cette fois à Bethléem. C'est vers 1230 que les Franciscains obtinrent la possession des sanctuaires de Bethléem, en particulier de la grotte de la Nativité. Leurs droits furent reconnus jusqu'au milieu du XVI° siècle. A cette époque les Grecs schismatiques commencent à élever des prétentions. A la faveur d'une émeute provoquée par eux, un millier de leurs pèlerins, en 1757, pillent, saccagent et s'emparent de vive force de la basilique et des sanctuaires de Bethléem. Depuis cette époque, et malgré un firman qu'on ne peut faire exécuter, les Grecs sont restés maîtres de la basilique, et les Latins n'ont conservé que quelques droits sur la grotte de la Nativité. En 1810, les Arméniens prirent aux Grecs le bras gauche du transept pour y faire leurs offices. En 1852, sur l'intervention de Napoléon III, la Porte fit rendre aux Franciscains la clef de la grande porte de l'église et leur reconnut le droit de passage dans le chœur.

Le 25 avril 1873, 300 Grecs, moines et séculiers, envahirent la grotte de la Nativité, blessèrent les cinq Franciscains qui y priaient et saccagèrent le sanctuaire. En 1893, encore dans ce saint lieu, un Croate, de religion grecque, tua d'un coup de revolver le Frère sacristain franciscain, tira sur la procession et blessa grièvement un des religieux les plus âgés.

Heureusement l'incident du 22 janvier dernier n'eut pas la même gravité. Les Arméniens ont voulu empêcher la procession des Franciscains et retarder l'encensement de la grotte que font ces religieux pendant le Magnificat des vêpres. Le Frère sacristain fut frappé derrière la tête. La communauté latine fut à son tour bousculée; une rixe s'en suivit; mais la procession parvint à passer. Le Frère sacristain fut sérieusement mais non gravement blessé ainsi que quelques autres religieux. Les autorités ont été avisées. Et la question en est là.

Il importe de remarquer que pour se faire une idée saine de ces événements, il faut avoir une conception d'une part de la jurisprudence turque et des mœurs orientales, d'autre part de la mentalité particulière des schismatiques. Alors on comprend avec quel héroïsme les religieux de